

citoyen canadien par la police cubaine alors qu'il s'apprêtait à quitter la Havane le 23 mars.

A ce moment-là, le vice-consul a rendu visite à Garrard en prison et a trouvé qu'il avait bon moral. Garrard n'a pas été interrogé et n'a pas pu préciser les accusations portées contre lui. Le vice-consul est retourné le voir le 24 mars et depuis lors l'ambassade s'est tenue en contact direct avec le ministère cubain des Affaires étrangères afin d'obtenir une explication quant aux raisons de l'arrestation. L'issue de ces démarches n'est pas encore connue mais nous faisons tout notre possible pour protéger les intérêts de M. Garrard.

LE CABINET

ON PROPOSE LA NOMINATION D'UN NOUVEAU
MINISTRE DE LA DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): J'aimerais poser une question au premier ministre. Vu la lutte que le ministre de la Défense nationale livre avec toujours plus d'ardeur en faveur de l'élargissement du club atomique, peut-on espérer que le travail louable que fait de son côté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera bientôt couronné de succès par la nomination d'un nouveau ministre de la Défense nationale?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député pose une question teintée de critique et qui demande l'annonce d'une nomination par le gouvernement. Pareille annonce, d'après mon expérience, se fait toujours sur l'initiative du gouvernement et non en réponse à une question posée à la Chambre.

LES AFFAIRES INDIENNES

ON DEMANDE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 96A
DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Vu l'absence du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je pourrais peut-être poser à son secrétaire parlementaire une question dont il a eu, j'espère, un préavis suffisant.

Peut-il dire à la Chambre s'il a reçu une réponse du Procureur général de la Colombie-Britannique relativement aux résolutions des bandes indiennes de Tsitsk, Bella Coola, Kincolith, Metlakatla, Canyon City et Gitlakdamix, par lesquelles les Indiens demandaient que le paragraphe 2 de l'article 96A de la loi sur les Indiens soit mis en vigueur? Ces résolutions ont été envoyées au Procureur général. Dans le cas de l'affirmative, le secrétaire pourrait-il nous révéler la teneur de la réponse?

[L'hon. M. Green.]

M. John Charlton (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je remercie l'honorable député de Skeena de m'avoir prévenu de sa question. A la première partie de la question, la réponse est oui; on a reçu une réponse du Procureur général de la Colombie-Britannique. Quant à la deuxième partie, on est en train d'étudier le contenu de la lettre. Je ne suis pas en mesure de dire quoi que ce soit à ce propos pour le moment.

(Texte)

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AÉROPORT DE DORVAL—SORT DES PORTEURS ET
EFFET D'UN DÉCRET DU CONSEIL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Pourrait-il nous dire où en est rendue l'affaire des chasseurs *Sky-Caps*, à l'aéroport de Dorval, dont il devait s'enquérir il y a quelque temps.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la situation est toujours la même, pour le moment, et fait toujours l'objet d'une étude suivie.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable ministre devait aussi dire à la Chambre si le décret du conseil que son ministère a adopté constitue un empiètement sur les droits de la province, c'est-à-dire sur les droits civils.

Le ministre a fait cette déclaration en réponse à une question que je lui ai posée le 3 février. Il s'est écoulé au delà d'un mois depuis; alors le ministre peut-il dire s'il a fait enquête?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun empiètement sur les droits civils des provinces, et je dis à mon honorable ami qu'effectivement le décret du conseil en question n'a pas été appliqué dans le cas présent. Nous continuons à observer la situation avant de prendre une décision finale.

GRAND-MÈRE—DÉCLARATION RELATIVE À LA FERMETURE DE DEUX INDUSTRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le président, en réponse à la question qu'a posée l'honorable député de Saint-Maurice-Lafèche le 16 mars, relativement à la *Grand-Mère Knitting Mills* et à la *Grand-Mère Handcraft*, je puis dire qu'aucune demande d'aide n'a été faite au ministre du Revenu national par ces compagnies. Par